

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

16/10/2024

La FGTA-FO revendique la mise en place d'un comité de filière dédié à la franchise et à la location gérance

Dans les différentes composantes des secteurs de la distribution, de la grande distribution alimentaire mais aussi du secteur des hôtels, cafés et restaurants, le passage des établissements en location gérance ou en franchise, s'accélère et fait perdre à court terme aux salariés des avantages sociaux importants.

La FGTA-FO, en lien avec la confédération FO et les fédérations FO concernées, revendique la mise en place en urgence d'un comité de filière au commerce, à l'image des comités stratégiques de filières mis en place dans l'industrie.

L'objectif étant d'instaurer une instance de dialogue tripartite entre l'État, les entreprises et les représentants des salariés.

Depuis plusieurs années la FGTA-FO revendique l'intégration d'une clause sociale pérenne dans tous les contrats de franchise et de location gérance qui sauvegarde les acquis sociaux essentiels.

A ce titre, un courrier officiel a été adressé au Premier ministre le 15 octobre pour la mise en place de ce comité stratégique de filière.

Contacter la FGTA-FO

Laurent Rescanières, Secrétaire général FGTA-FO 06 11 60 27 43 / laurent.rescanieres@fgta-fo.org

Nabil Azzouz, Secrétaire fédéral FGTA-F0 06 21 69 95 40 / nabil.azzouz@fgta-fo.org

Angélique Bruneau, Secrétaire fédérale FGTA-F0 06 72 54 04 97/ angelique.bruneau@fgta-fo.org